



DIRECTION DU TRANSPORT ET DES SOURCES

Montrouge, le 18 Octobre 2018

Nos Réf. : CODEP-DTS-2018-048831

DIRECTION GÉNÉRALE DE  
L'ARMEMENT  
Direction des opérations  
Unité de Management Avions de Chasse  
et Equipements (ACE)  
**Monsieur le Directeur de l'Unité de  
Management Avion de Chasse et  
Equipements**  
60, boulevard du Général Martial Valin  
CS21623  
75509 Paris Cedex 15

**Objet :** Inspection de la radioprotection numérotée INSNP-DTS-2018-0370 du 21 septembre 2018  
Thèmes : Fournisseur de sources radioactives  
Dossier F430031 (autorisation CODEP-DTS-2016-007256)

**Réf. :** Code de l'environnement, notamment ses articles L. 592-19 et suivants  
Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1333-30 et R. 1333-166  
Code du travail, notamment le livre IV de la quatrième partie.

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) en références, concernant le contrôle de la radioprotection, une inspection a eu lieu le 21 septembre 2018 dans votre établissement.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui en résultent.

Les demandes et observations relatives au respect du code du travail relèvent de la responsabilité de l'employeur ou de l'entreprise utilisatrice tandis que celles relatives au respect du code de la santé publique relèvent de la responsabilité du titulaire de la décision portant autorisation délivrée par l'ASN.

### Synthèse de l'inspection

Cette inspection avait pour but de vérifier la conformité de vos activités et de votre organisation par rapport aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection et plus particulièrement par

rapport à votre autorisation de céder, d'importer en France, de transférer et d'exporter des appareils contenant des radionucléides en sources scellées (dossier F430031).

Au cours de cette inspection, les inspecteurs ont pu constater que par rapport à la dernière inspection la DGA UM ACE avait beaucoup progressé par rapport aux exigences de la réglementation relative à la radioprotection. Les inspecteurs n'ont pas noté d'écarts notables nécessitant des actions correctives.

De façon générale lors de l'inspection une bonne organisation ainsi que de bonnes pratiques ont été relevés

#### *Système de vérification que vos fournisseurs soit en règle ainsi que vos clients*

Conformément à l'article R.1333-153 du code de la santé publique, lors de l'inspection, il a été constaté que vous aviez mis en place une procédure permettant de vérifier de façon systématique lors des acquisitions auprès de vos fournisseurs et des cessions à vos clients que ceux-ci étaient en possession d'une autorisation valide délivrée par l'ASN ou en règle par rapport à la réglementation qui leur est opposable. Les inspecteurs ont constaté que la DGA UM ACE était en possession de la liste de ces autorisations de façon systématique.

#### Système de suivi informatique (site intranet)

Les inspecteurs ont noté la qualité de la base de données informatique mise en place par votre unité permettant un suivi efficace des sources scellées acquises auprès de vos fournisseurs et cédées à vos clients dans le passé ainsi que les sources reprises en fin d'utilisation.

Le système d'information (site intranet) apparaît complet et opérationnel notamment sur les renseignements utiles et nécessaires à la gestion des sources détenues comme par exemple la mention des personnes compétentes en radioprotection des différents sites de détention de sources radioactives.

#### Point de situation lors de l'inspection

Lors de l'inspection vous avez signalé que les matériels que la DGA UM ACE livrait aux forces armées sont désormais exempts de radionucléides. En effet il n'y a plus de sources inférieures aux seuils distribuées aux forces armées à la suite d'une évolution des matériels du dernier standard du Rafale et du Mirage 2000.

Si aujourd'hui il n'y a plus de sources distribuées, importées ou d'exportées de source par la DGA UM ACE, celle-ci souhaite conformément à l'article R. 1333-161 du code de la santé publique néanmoins conserver une autorisation pour le suivi de la reprise des sources anciennement distribuées et des cas occasionnels de livraison de sources scellées de Rafale, de Mirage 2000 ou d'équipements en contenant (par exemple dans le cas de réparation).

### **A ACTIONS CORRECTIVES**

Néant

## **B DEMANDES D'INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

### ➤ **Convention et gestion des sources en fin de vie pour la DGA UM ACE**

Lors de l'inspection vous avez signalé aux inspecteurs qu'il existait une convention entre la DGA UM ACE et la DMAé.

Vous avez indiqué aux inspecteurs que le service de soutien la DMAé organise la reprise des sources scellées radioactives auprès des forces armées et fait remonter à la DGA UM ACE chacune de ces reprises à travers cette convention.

Vous avez également indiqué dans cette convention que la DMAé et la DGA UM ACE travaillent en concertation pour l'élimination des sources en fin de vie. La DGA UM ACE engage ainsi sa responsabilité de fournisseur de sources jusqu'à leur fin de vie en apportant son soutien à la DMAé.

**Demande B1** : Je vous demande de me transmettre la convention entre la DGA et la DMAé mentionnant les responsabilités de chacune de ces directions.

Je vous invite par ailleurs à vérifier que les modalités de reprise des sources scellées sont bien prévues par la convention entre la DMAé et la DGA et que celles-ci sont bien appliquées.

## **C OBSERVATIONS**

Néant

Vous voudrez bien me faire part, **sous deux mois**, de vos remarques et observations, ainsi que des dispositions que vous prendrez pour remédier aux constatations susmentionnées. Pour les engagements que vous prendriez, je vous demande de les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Enfin, conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125-13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjointe au directeur du transport et des sources,**

**Signé par**

**Andrée DELRUE**